



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE MOREY
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 24 OCTOBRE 2022

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil : 11
- en exercice : 09
- Présents : 07
- Pris part à la délibération : 08

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Abdoukader ATTEYE, maire de la commune.

Date de la Convocation : 17/10/2022

Date d'affichage : 17/10/2022

Secrétaire de séance :
M. Jean Jacques GUINOT

Présents : M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Jacques GUINOT, M. Bernard BALMONT, M Frédéric BAUDIN, M. Paul BERNARD, M. Quentin DROMARD, Mme Eliane GUILLOT.

Excusées : Mme Sylvie SEGAUD pouvoir donner à Abdoukader ATTEYE ; Mme Nathalie LETANG.

Désignation du Secrétaire de séance

M. Jean Jacques GUINOT

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12/09/2022

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention

Modification de l'ordre du jour

Le point 3 « Transposition de la M14 en M57A au 1^{er} janvier 2023 » est supprimé

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention

I / Convention-cadre avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément aux articles 24 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Saône et Loire propose aux collectivités et établissements affiliés de droit, dans le strict respect de leur autonomie de gestion, de profiter de son expertise et de son accompagnement par la mise à disposition de son portefeuille de prestations facultatives.

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'accès aux missions optionnelles mises à disposition par le CDG 71 sur les thèmes :

- Emploi-mobilité,
- Santé au travail et prévention des risques,
- Administration du personnel,
- Gestion des documents et des données,
- Conseil, organisation et changement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise** M. le Maire à signer la convention-cadre proposée par le CDG 71.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention

II / Demande de subvention pour enfants scolarisés dans une école associative

Après discussions et échanges, il est convenu d'un accord de principe pour une réponse favorable à la demande de subvention attribuée à l'Association de l'École du Canal. Le montant sera aligné sur celui que la commune donne à Couches, secteur de rattachement de Morey et inscrit au budget primitif 2023.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention

IV/ Aménagement du centre Bourg

Les travaux sont en cours : ils devraient être finis dans une quinzaine de jours.

Ces travaux financés par la CUCM sont effectués afin d'améliorer la sécurité du Centre.

Le Conseil Municipal en prend acte.

V / Entretien du cimetière

Il a été décidé de ne pas arracher la haie qui longe le mur du cimetière, mais simplement de la tailler.

Un devis a été demandé à l'entreprise Parcs et Jardins Gaudillat. Le montant s'élève à 2 539.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide** cette dépense et **autorise** M. le Maire à signer le devis précédemment cité. Cette somme est inscrite au budget principal 2022 à l'article 615231.

Vote à main levée

Adopté à la majorité par les membres présents : 06pour, 0 contre, 2 abstentions

VI / Colis des anciens

Plusieurs propositions :

- Une proposition de plusieurs colis à des prix différents faite par Gamm Vert de St Leger sur Dheune,
- Une proposition de plusieurs colis à des prix différents faite par les « Ducs de Gascogne ».

Le Conseil Municipal prend acte et une décision sera prise lors d'une prochaine séance.

VII / Arbre de Noël

Cadeaux de Noël des enfants de 0-12 ans (une trentaine d'enfants sont concernés).

Cette année inscription obligatoire avant le 03 Novembre 2022 afin d'éviter les cadeaux non récupérés.

3 inscriptions seulement sont arrivées en mairie

L'Association « Les mots Rayonnants » propose un spectacle pour les enfants d'un montant de 500 € + 40 € de déplacement. L'Association sollicite une participation financière de la Mairie.

Une réunion informelle aura lieu le lundi 31 octobre à 19 h pour finaliser et informer le Conseil Municipal pour la participation communale.

Le Conseil Municipal prend acte.

Questions diverses

- Décorations de Noël sur la commune : Afin de réduire les frais d'électricité dus aux guirlandes de Noël, il a été décidé de ne laisser que la guirlande de la salle des fêtes qui sera éteinte en pleine nuit.
Des sapins de Noël décorés seront installés dans les bacs aux entrées de chaque hameau
- L'éclairage public sera réduit de 2 heures par nuit ; donc éteint de 23 h à 6 h du matin. SYDESL sera contacté afin de changer les projecteurs puissants (500 W) de l'Église pour réaliser des économies.
- Affouages : actuellement 12 inscrits ; M. le Maire se rapproche du responsable ONF pour les suites à donner.
- Lors du Conseil Municipal du 18/10/21, décision avait été prise de créer un local de vie (bureau, vestiaire, douche et coin repas) à l'usage de l'agent d'entretien (à installer à l'intérieur de l'atelier municipal) montant de 5 000 € environ. Les devis dépassant nettement cette somme, la proposition est faite d'utiliser la Maison Rochette qui dispose de toilettes, point d'eau et d'un coin repas. Un état des dépenses sera présenté au Conseil Municipal à la fin de l'opération.
- Le vendredi 11 novembre a lieu la cérémonie commémorative au Monuments aux Morts à 11 h.

Séance levée à 22 h 30

Proposition de date pour le prochain conseil municipal : le lundi 14 novembre 2022 à 19 h